

Proposition controversée de trois grandes caisses d'assurance maladie : pénaliser les personnes âgées ou mieux répartir les charges?

Autor(en): **Wenger, Susanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Curaviva : revue spécialisée**

Band (Jahr): **4 (2012)**

Heft 1: **Intergénérationnel : la solidarité entre jeunes et vieux mise à l'épreuve**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-813812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Proposition controversée de trois grandes caisses d'assurance maladie

Pénaliser les personnes âgées ou mieux répartir les charges?

Trois assurances maladie estiment que les personnes âgées devraient prendre en charge une plus grande partie des frais qu'elles occasionnent. Des voix critiques s'élèvent pour dénoncer ces assureurs qui s'attaquent ainsi au principe de solidarité entre les générations.

Suzanne Wenger

Un vent d'indignation a soufflé à la lecture du courrier des lecteurs: «Quelqu'un qui vieillit et tombe plus souvent malade n'y est pour rien. Dois-je avoir honte de vieillir?», se demande Jürg Suter. «Les personnes âgées ont cotisé toute leur vie, et il n'est pas nécessaire de les pénaliser encore davantage maintenant en raison de leur âge», ajoute Antoinette Schmid. Vreny Kunz renvoie la balle: «Qui prend en charge les jeunes en état de coma éthylique, hospitalisés quotidiennement dans les cliniques? C'est bien sûr nous, les vieux, et cela va de soi!» Quant à Nadja Lendi, elle estime en revanche qu'il est juste de soulager les jeunes: «En effet, ils mettent déjà suffisamment la main au portemonnaie.» C'est la proposition des trois grandes caisses d'assurance maladie, Helsana, Groupe Mutuel et Sanitas, de revoir la structure des primes sur la base de l'augmentation des dépenses de santé, qui a échauffé les esprits à fin 2011. Aujourd'hui, du fait de la compensation des risques, des milliards de francs de primes sont transférés des jeunes vers les anciennes générations – indépendamment des conditions financières réelles. Ces fonds sont en partie reversés aux jeunes grâce à des réductions de primes financées par l'impôt: «Avec le vieillissement de la société et les coûts élevés supérieurs à la moyenne à un âge avancé (...),

cette problématique va s'accroître et peser sur la solidarité entre les générations», argumentent les assureurs maladie.

Les seniors se défendent

La solution proposée: des catégories de primes différentes et des remises de primes plus faibles pour les franchises à option. Concrètement, ces assureurs envisagent une catégorie de prime supplémentaire à partir 40 ans. Les plus jeunes paieraient moins, les plus âgés paieraient davantage. D'après les trois caisses maladie, qui se sont regroupées l'été dernier au sein de la nouvelle «Alliance des assureurs maladie suisses» et totalisent deux millions d'assurés de base, cela permettrait de préserver la solidarité entre les personnes en bonne santé et les personnes malades. Le Conseil suisse des aînés se défend avec «véhémence contre l'attaque des grandes caisses d'assurance maladie». Il estime que leur proposition va «totalement à l'encontre du principe de la solidarité». Tous les retraités ne sont pas riches. La conseillère nationale PDC Ruth Humbel, qui avait subi une défaite en 2009 avec une initiative similaire, accorde son soutien aux assureurs: dans le canton d'Argovie, un couple de retraités sur cinq déclare aux impôts un patrimoine supérieur à un million de francs alors que les jeunes ne peuvent même pas payer leurs primes, affirme Ruth Humbel dans la presse lucernoise. ●

«Une proposition qui va à l'encontre du principe de la solidarité.»

Des primes plus élevées pour les personnes âgées? Lisez dans les pages suivantes les commentaires de Thomas J. Grichting, CEO du Groupe Mutuel, et d'Otto Piller, président de Curaviva Suisse.

Ces textes sont traduits de l'allemand.

>>